

RAID XL REGLEMENT 2013

La participation au Raid XL implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 1 : Organisation et présentation

§.1.1 Le Raid XL est placé sous l'égide du Conseil Général des Landes. L'organisation est assurée par le Comité Régional Aquitaine de Surf (CRAS). L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tous les participants bafouant ces valeurs.

§.1.2 Le raid XL est une manifestation se déroulant en milieu naturel, comportant un enchaînement de plusieurs disciplines sportives et faisant appel aux capacités d'endurance des participants. En général l'épreuve est sanctionnée par un classement des participants opéré en fonction du temps réalisé.

§.1.3. En cas de nécessité ou d'événement grave, des épreuves ainsi que des horaires pourront être modifiés ou supprimés par l'organisation.

Article 2 : Déroulement général

§.2.1. Le raid XL se déroule sur deux jours et est composé de 16 spéciales. Chaque jour un départ et une arrivée. Le soir l'hébergement est obligatoire à l'UCPA de Soustons-plage ou au lycée professionnel de Capbreton (transport aller/retour compris) ou autre hébergeur. Pour l'édition 2013 du Raid XL le départ sera donné le samedi 13 avril à 13 heures de Soustons-plage (40140). L'arrivée se fera le Dimanche 14 avril à Hossegor (40150).

De manière plus précise :

- Samedi 13 avril 2013 :
 - 10h accueil des concurrents à l'ACASAL, 1 avenue de Fray Soustons-plage 40140
 - 11h30 briefing sur la course avec les capitaines d'équipes
 - 12h15 rendez-vous sur la ligne de départ
 - 13h départ de la course
 - Neutralisation de la course entre les spéciales 11 et 12
 - Repas à 20 h à l'UCPA de Soustons-plage
 - 22h30 départ de la spéciale 12 (nocturne). Dernière épreuve de la journée.
- Dimanche 14 avril 2013 :
 - 7h petit déjeuner
 - 8h départ de la course
 - 13h repas au Jaï Alai de Hossegor
 - 15 h remise des prix au Jaï Alai de Hossegor

§.2.2. Il s'agit d'une progression sur deux jours, au rythme décidé par les équipes suivant un parcours tracé et défini par road book qui vous sera fourni avant le départ de la course. Vous devez impérativement suivre l'itinéraire prévu par le road book sous peine de sanctions.

Article 3 : Course et parcours

§.3.1. Les spéciales

RAID XL REGLEMENT 2013

SAMEDI

- S1 : Course à pied départ de la plage de Soustons-Plage (Sol dur)
- S2 : VTT (Piste cyclable)
- S3: VTT (Forêt)
- S4: Run and Skate (Piste cyclable). Dans cette spéciale vous devez vous rendre d'un point A à un point B avec seulement un skate longboard pour trois.
- S5: Course à pied
- S6 : Course d'orientation (Forêt)
- S7 : VTT (Forêt)
- S8 : VTT (Piste cyclable)
- S9 : Stand Up Paddle (Eau). Cette spéciale est un relai, seulement un seul concurrent par équipe en même temps sur la planche.
- S10 : Course à pied (Forêt)
- S11 : Longboard (Lac). Cette spéciale est un relais, seulement un seul concurrent par équipe en même temps sur la planche.
- S12 : Course d'orientation de nuit (Milieu urbain). Cette épreuve à lieu après le repas du soir, un ordre de départ sera donné aux différentes équipes.

DIMANCHE

- S13 : Coastering (Sable). Cette spéciale est une épreuve de course à pied qui longe la côte en ne passant que par la plage.
- S14 : Course d'orientation (Forêt)
- S15 : Run and Bike (Piste cyclable). Dans cette spéciale vous devez vous rendre d'un point A à un point B avec seulement deux VTT pour trois.
- S16 : Pirogue (Lac). Cette épreuve est une course en ligne de pirogue ou tous les concurrents d'une même équipe sont dans la pirogue en même temps (y compris le quatrième équipier). Le départ de la spéciale sera donné lorsque tous les concurrents seront arrivés de la précédente spéciale.

§.3.2. Chronométrage

- Chaque jour, pour chacune des équipes, le comité de course déclenchera le chronomètre au départ et l'arrêtera lorsque toute l'équipe aura franchi la ligne d'arrivée. Il n'y aura pas de repos entre les spéciales (sauf décision de l'organisation). Il y aura un chronométrage par spéciale en plus du chronométrage global réalisé par CHRONORAID.
- Le jury s'accorde le droit d'attribuer des pénalités ou des bonifications au temps chronométré.
- Certaines neutralisations décidées pour l'organisation seront comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.

§.3.3. Départ – temps limites

- Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d'un 1/4 d'heure de retard sera déclarée "forfait" et cela au départ de chaque journée.
- Toutes les épreuves n'ont pas de temps limités, tous les détails sur les épreuves seront dans le road book. En cas de gros retard, une ou plusieurs équipes pourront être arrêtées et rejoindre l'arrivée directement avec l'aide de l'organisation ou effectuer un parcours réduit. Des portes de sortie sont prévues à des points stratégiques de la course.



RAID XL REGLEMENT 2013

§.3.4. Classement

- Le classement de l'épreuve sera établi à partir des temps chronométrés par CHRONORAID et modifié selon les bonifications ou pénalités attribuées par le jury.
- Sera déclarée victorieuse l'équipe ayant effectué le parcours dans le temps le plus court et selon le barème des bonifications et pénalités en vigueur.
- Le temps de référence sera celui du dernier membre de l'équipe.
- Ne peuvent prétendre à la victoire que les équipes complètes à l'arrivée.

§.3.5. Contrôle de passage

- Chaque équipe sera donc munie d'un transpondeur individuel qui devra être inséré dans le boîtier électronique à chaque poste de contrôle CHRONORAID.
- Les contrôles doivent être franchis impérativement à trois - en équipe avec le matériel complet (Stand up Paddle, V.T.T., etc); un contrôleur veillera à ce point très important du règlement et ne validera pas le contrôle si l'équipe n'est pas complète.
- Pour la course d'orientation, les balises peuvent être pointées dans l'ordre décidé par l'équipe (pas d'ordre imposé), par contre des balises peuvent être sautées, ce qui entraîne des pénalités. (Ce sera précisé dans le road book).

§.3.6. Les pénalités

- Posséder une carte détaillée de la région autre que le road book : disqualification
- Equipe non complète aux balises de fin de spécial : Mise en attente du pointage jusqu'à l'arrivée du dernier équipier.
- Infraction sur l'identité d'un concurrent : disqualification
- Assistance sauvage : 45 minutes
- Non respect du règlement des spéciales : disqualification
- Non respect des consignes de sécurité : 45 minutes
- Non respect du code de la route : 45 minutes
- Ravitaillement et contact avec l'assistance entre les points autorisés : 45 minutes
- Les dossards doivent être apparents pour permettre l'identification de l'équipe : 15 minutes
- Emprunt d'un itinéraire différent de celui du road book représentant un raccourci : 45 minutes
- Absence de matériel obligatoire de sécurité (casque obligatoires pour le VTT) : disqualification
- Refus d'un contrôle du matériel obligatoire : disqualification
- Jet de détrit (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : 15 minutes
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles, coureurs) : 15 minutes
- Non-assistance à personne en difficulté : disqualification
- Absence de passage à un point de contrôle : disqualification
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste, d'un secouriste : disqualification
- Refus d'un contrôle anti-dopage : disqualification
- sac à dos incomplet : départ différent jusqu'à présentation d'un sac complet
- Perte et /ou détérioration des puces électroniques et des postes de contrôle équipés : disqualification et amende financière correspondant à la valeur marchande du matériel perdu ou détérioré

Article 4 : Les concurrents

§.4.1. Equipe

- L'inscription se fait par équipe : 3 concurrents + 1 assistant obligatoire
- Chaque équipe sera composée d'un capitaine, interlocuteur avec l'organisation du raid.
- L'inscription ne sera effective qu'après l'envoi du dossier complet.
- Endurance physique, sens de l'orientation, solidarité, respect de l'environnement et esprit d'équipe sont les valeurs du Raid XL.
- les concurrents qui s'inscrivent au Raid XL déclarent savoir nager au moins 50 mètres,
- Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.



RAID XL REGLEMENT 2013

- Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sont enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie.

§.4.2. Catégorie

Masculins / Féminines / Mixtes

§.4.3. Responsabilités

- Tout concurrent doit être âgé de 18 ans et plus et s'engage sous son entière responsabilité.
 - Le CRAS en tant qu'organisateur du RAID met à disposition des participants des équipements de protection individuelle correspondant aux normes européennes en vigueur. Avant la première épreuve de la journée, un briefing est effectué afin d'identifier les passages difficiles du parcours. Le non-respect des consignes par une équipe ou un membre de l'équipe, engagerait la responsabilité civile de l'équipe ou du membre de l'équipe pour tous dommages corporels et/ou matériels qu'il subirait ou qu'il causerait à un tiers. De plus, l'équipe doit être équipée durant l'intégralité de la course d'un moyen de communication. En tout état de cause, les participants s'engagent, pour les épreuves de course à pied et de Vélo tout terrain à respecter le Code de la route et notamment les articles R.315-3 et R.412-36, pour la course de pirogue hawaïenne à respecter la réglementation maritime, pour le surf (et ses disciplines associées) à respecter la réglementation de la Fédération Française de Surf.
 Il est par ailleurs expressément indiqué que les concurrents participent au Raid XL sous leur propre et exclusive responsabilité.

Au regard de la configuration du Raid, l'organisateur demande à tous les concurrents de nous transmettre un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique d'activités nautiques et d'activités sportives d'endurance datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

§.4.4. Abandon

- Tout concurrent ou toute l'équipe devra impérativement prévenir l'organisation par tous les moyens improvisés dans les plus brefs délais.
 - Un équipier ou une équipière contraint d'abandonner (fatigue, blessure ...) doit à l'aide de son équipe se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche (PC ou point d'assistance médicale) ou signaler cet abandon par tous les moyens (assistance, équipier, etc.).

Article 5 : Le jury

§.5.1. Composition

3 personnes :

- 1 Président du jury, le directeur de course
- 1 Responsable du chronométrage (CHRONORAID)
- 1 Représentant des concurrents (tiré au sort avant le départ de l'épreuve)

§.5.2. Rôles

- Juger les manquements au règlement.
- Arrêter la course lorsque les conditions de sécurité l'imposent.

§.5.3. Réclamations

- Elles doivent être déposées par écrit au point de contrôle suivant les faits et immédiatement après l'arrivée finale si les faits se sont produits dans la dernière section. Elles seront jugées par le jury.
- Le jury se réunira seulement en cas de nécessité. Un seul interlocuteur par équipe : le capitaine.

RAID XL REGLEMENT 2013

Article 6 : L'assistance

§.6.1. L'équipe est constituée de trois personnes plus un assistant (obligatoire). L'assistant ne peut remplacer un équipier pendant la spéciale sauf cas de force majeure décidée par le comité de course.

L'équipier ainsi remplacé pourra réintégrer l'équipe au départ de chaque épreuve. L'assistant aura la charge d'acheminer les équipements et matériels de l'équipe d'une épreuve à l'autre (une fiche d'information lui sera délivrée).

Article 7 : Equipement et sécurité

§.7.1. Equipement obligatoire par équipe (à avoir toujours avec soi)

- un sac à dos léger,
- une gourde ou camelback,
- un téléphone cellulaire par équipe,
- le matériel nécessaire pour les étapes VTT : casque (obligatoire) et gants (vivement conseillés)
- le matériel nécessaire pour les épreuves de CO nocturne : gilet réfléchissant et lampe frontale
- la liste de numéro d'urgence et des secours de l'organisation (fourni par l'organisation)

L'organisation peut fournir, si demande explicite de l'équipe lors de l'inscription des VTT (une caution de la valeur des VTT sera demandée et rendu à la fin du raid).

§.7.2. Tout matériel dont l'emploi sort de l'esprit de la course est interdit : radio, VHF, GPS, cartes IGN du secteur...

§.7.3. Prestation et équipement fournis par l'organisation

- Les dossards numérotés à porter obligatoirement sur les maillots et sur les gilets de sauvetage.
- Les contrôleurs seront munis de postes CiBi, radios et téléphones portables,
- Les pirogues et pagaies, gilets de sauvetage, stand up paddle, skateboards et longboard.
- Les road – books
- L'organisation fournit à chaque équipe le matériel nécessaire pour les épreuves 4, 6, 9, 11, 12, 14 et 16. Le matériel sera tiré au sort pour l'attribution aux équipes si le matériel n'est pas identique.
- La logistique de chronométrie « Chronoraid ».
- Ravitaillement : Les repas sont pris en charge par l'organisation du samedi soir (diner) jusqu'au dimanche midi (logement inclus). Des ravitaillements seront prévus.

§.7.4. Sécurité

- Assistance médicale (médecins et son matériel) aux points postes de secours.
- Fermeture de la course encadré par des cavaliers ou des engins motorisés
- Un quad qui peut intervenir partout avec un secouriste à son bord.
- Pour les épreuves aquatiques des secouristes diplômés du BNSSA en surveillance sur des canoës.
- Un contact permanent entre tous les secouristes au moyen de VHF portables et de téléphones portables.

Article 8 : Remise des prix - réception

§.8.1. Remise des Prix une heure après l'arrivée de la dernière équipe vers 14h30

Présence indispensable de toutes les équipes.

§.8.2. Récompenses

L'équipe gagnante sera primée par un trophée et un ou des lots. Les équipes qui termineront aux deuxième et troisième places recevront un lot.



RAID XL REGLEMENT 2013

Article 9 : Inscription

§.9.1. L'inscription est ouverte à tous dans la limite de 30 équipes maximum. Le comité d'organisation sur les conseils techniques du CRAS se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe. L'inscription d'une équipe sera effective lorsque celle-ci aura remis au comité d'organisation le dossier d'inscription complet : fiche de renseignement, certificat médical de non contre indication aux activités proposées lors du Raid XL datant de moins d'un an, accompagné du règlement financier de l'inscription, du chèque de caution relatif au prêt de matériel, et d'un certificat de scolarité pour les étudiants.

§.9.2. Seuls les dossiers complets et respectant le délai seront pris en compte. Clôture des inscriptions : le jeudi 28 mars 2013.

§.9.3. Toute annulation d'inscription ne sera pas remboursée.

Article 10 : Environnement

§.10.1. Le Raid XL est placé sous le signe de la découverte de l'environnement landais et du respect de la nature. Tout participant ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Raid XL.

Article 11 : Droit à l'image

§.11.1. Comme indiqué dans le dossier d'inscription, les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs du Raid XL – Conseil général des Landes et CRAS ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 : Acceptation du règlement

§.12.1. Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire et doivent signer cette acceptation sur la fiche d'inscription. Ils s'engagent également à respecter le règlement technique de l'épreuve.

